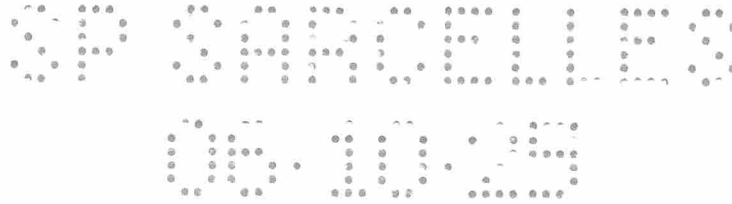


VILLE DE VEMARS

Département du Val d'Oise  
Arrondissement de Sarcelles  
Canton de Goussainville



N° 18.2025

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	L'an deux mille vingt-cinq, Le 25 septembre à 18 heures, Le Conseil Municipal, Légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric DIDIER, le Maire.
19 septembre 2025	
Date d'affichage	<b>Etaient présents :</b> Patricia ANDRIANASOLO, Didier PREVOST, Isabelle DUFLOS, Lionel LECUYER, Adjoints au Maire. Georgette BRAZIER, Georgette ROUSSY, Alain GOLETTA, Antonia CORNET, Véronique BUCHET, Demba DIALLO, Yves LECUYER, Marie-Christine COMONT, Marina NICOLAS, Conseillers Municipaux.
19 septembre 2025	
Nombre de Conseillers	
En exercice 19	<b>Etaient représentés :</b> William CADOR (pouvoir à M. PREVOST), Olivier MAGNIER (pouvoir à Mme ANDRIANASOLO), Joseph MELE (pouvoir à Mme NICOLAS).
Présents 14	<b>Etaient absents :</b> Martial VANDAMME, Jean-Claude PAGANELLI.
Votants 17	
	Formant la majorité des membres en exercice

### OBJET :

#### **Attribution d'une subvention exceptionnelle au COSMSW.**

**Secrétaire de séance :** Véronique BUCHET  
**Rapporteur :** M. PREVOST

\*\*\*

M. PREVOST rappelle à l'Assemblée que le Comité du Semi-Marathon de Saint-Witz (COSMSW) a organisé cette année la 43<sup>ème</sup> édition de sa course qui a eu lieu le 22 mars 2025.

Le COSMSW avait sollicité auprès de la Commune une participation financière afin de financer une partie des frais d'organisation de ses courses.

M. PREVOST propose d'attribuer, au titre des subventions municipales annuelles, une subvention d'un montant de **1 200,00 € (mille deux cents euros)**.

\*\*\*

Transmise le  
02 OCT. 2025

**Vu** le C.G.C.T.,

Affichée le

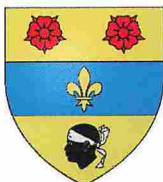
**Vu** la demande du COSMSW,

02 OCT. 2025

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, **à la majorité pour dont 4 abstentions (I. DUFLOS, A. GOLETTA, M. NICOLAS et J. MELE),**

- ✓ **DÉCIDE** de verser une subvention d'un montant de **1 200,00 € (mille deux cents euros)** au COSMSW,



VILLE DE VEMARS

SALEBARAS 40  
1500 50

- ✓ **AUTORISE** M. le MAIRE ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ✓ **CHARGE** les services administratifs communaux de transmettre la présente délibération à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

Fait et délibéré en séance,  
Les jours, mois et an susdits.

Le Maire

Frédéric Didier

